



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMITE D'ENTREPRISE LES ACTIVITES CULTURELLES DOIVENT CORRESPONDRE A VOS ENVIES

En 2013, la CFDT avait acté un certain nombre de propositions dans son programme. À l'issue de ces élections, la CFDT avait 5 élus sur 15 au Comité d'entreprise. Dans ces conditions, elle ne pouvait faire évoluer les activités sociales et culturelles qu'avec l'accord, a minima, des élus SUD ou SU/UNSA.

Ainsi, **certaines propositions de la CFDT ont pu être mises en œuvre** avec l'accord d'autres élus, notamment :

Nos vidéos sur
cfdt-cebpl.fr

- un nouveau site du Comité d'Entreprise. Cela a été possible parce que les autres élus y étaient favorables et de part leur grande implication dans ce travail ;
- le cumul des aides aux pratiques sportives et culturelles ;
- la prise en charge par le Comité d'Entreprise du coût de la pratique sportive sous la forme de billetterie (piscine...) ;
-
- la contribution à l'accès à des activités de loisirs et de détente telles que aérobic, sauna, futsal... par une subvention à l'adhésion à un club.

D'autres propositions ont été mises en œuvre partiellement ou peuvent encore être améliorées :

- l'aide à l'accès aux diverses activités pour les salariés et leur famille en situation de handicap ;
- la proposition de cours de cuisine, décoration, à l'initiative de quelques correspondants locaux. La CFDT souhaite que cette offre puisse être proposée à tous et donc être gérée directement par le Comité d'Entreprise.

Pour toutes les autres propositions de la CFDT (dont la revalorisation du montant attribué de chèques vacances), il n'y a pas eu l'aval de la majorité des élus CE. Elles n'ont donc pas pu être mises en place.

Au verso le programme de la CFDT...

LA CFDT VOUS INVITE À DÉCOUVRIR SON PROGRAMME POUR LES QUATRE ANNÉES À VENIR.

VOYAGES

Chèques vacances : augmentation du montant alloué, un nombre important de salariés y ayant recours ;

Destinations week-end dans les capitales européennes : augmenter l'offre.

VACANCES ET COURTS SÉJOURS

Les locations : élargissement de l'offre des destinations, de la diversité des tailles d'appartements (T1), suppression de la contrainte de 2 semaines consécutives en période estivale ;

Les nuitées : intégration du prestataire CGP (centpourcentvacances) avec prise en charge d'une partie de la location pour les formules week-end sur la prise en compte de son offre : 3 ou 4 nuits ;

Nouvelle offre de week-end atypiques : permettant des courts séjours, type week-end en roulotte, cabanes dans les arbres, habitat troglodyte, péniche...

LOISIRS – CULTURE

Subvention de cours d'apprentissage : cuisine, bricolage, décoration, jardinage, relooking... à hauteur d'un pourcentage du coût et d'un montant maximum à définir ;

Accès à la culture de proximité : élargissement de la billetterie pour des spectacles locaux sur présentations des billets ;

Billetterie pour le salarié « seul » : possibilité de prendre 2 billets pour permettre d'aller au spectacle avec une autre personne ;

Chèques lire et culture : suppression du quotient familial pour l'attribution de la subvention.

SPORTS

Nouvelle offre d'activités extrêmes : subventionner la pratique occasionnelle des activités type parapente, canyoning, saut à l'élastique... ;

Les sports coûteux : engager une réflexion sur la subvention d'activités sportives telles que ski, voile, cheval... ;

Challenges BPCE : accompagner plus significativement les salariés dans le cadre des challenges : voile, ski, football ...

Vos futurs élus CFDT s'engagent à garantir l'équité entre les salariés et à apporter une plus grande lisibilité aux critères d'attribution pour les offres limitées telles que voyages, locations, tout en rendant cumulables entre elles toutes les prestations du CE.

Donnez les moyens aux élus CFDT de réaliser ce programme.

VOTEZ POUR DES ÉLUS ATTENTIFS À VOS SOUHAITS VOTEZ CFDT